



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes  
et de l'Économie Numérique

Communiqué de presse

## L'Assemblée Nationale adopte la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité

**Lomé, le 6 décembre 2018** – L'assemblée nationale a adopté ce jour, la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité.

L'importance sans cesse grandissante des TIC, expose, de façon corollaire, les systèmes d'informations, aux risques et défis inhérents au développement exponentiel et irréversible de la société de l'information. L'actualité récurrente des cyber-attaques, des actes de cybercriminalité et des hackers vient nous rappeler, au quotidien, cette réalité qui ne peut être occultée. Ces problématiques constituent autant de défis sécuritaires prioritaires pour lesquels, un arsenal juridique et institutionnel doit être déployé.

*« Il nous faut en tenir compte, en adaptant et en anticipant des mécanismes appropriés susceptibles de sécuriser notre environnement cybernétique tout en garantissant la protection des données aussi bien que celui de nos concitoyens »* a relevé Cina Lawson, Ministre des Postes et de l'Économie Numérique. La loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité qui vient d'être adoptée, constitue en ce sens, une avancée décisive dans l'instauration d'un écosystème fiable et sécurisé de notre pays. Au-delà, ajoute-t-elle, *« il s'inscrit dans le cadre de la mise en place progressive d'un écosystème cohérent de notre pays où, conformément à la vision du Chef de l'Etat, les TIC doivent jouer un rôle de levier de croissance et de développement »*.

En effet, le gouvernement togolais s'est résolument engagé à faire du numérique, un véritable levier de croissance et de développement du pays. Cette ambition s'est matérialisée à travers les diverses initiatives entreprises dans le secteur à savoir : le déploiement du réseau E-Gouvernement, l'opérationnalisation du projet Wifi Campus, la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans tous les lycées d'enseignement scientifique et technique, la mise en place d'un Écosystème Digital et d'une messagerie gouvernementale, l'octroi de la Licence 4G aux opérateurs de téléphonie mobile ou encore l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs. Ces initiatives ont permis l'émergence de nouveaux usages et ouvrent progressivement la voie à la dématérialisation, donc à une plus grande consommation de la technologie, autant par l'Etat que par les citoyens.

L'adoption de cette loi par l'Assemblée Nationale s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 4 de la politique sectorielle de l'économie numérique au Togo qui insiste sur la nécessité de *« garantir la souveraineté numérique nationale y compris la cybersécurité et la protection des citoyens »*. Le texte prévoit également la mise en place d'un Computer Emergency Response Team (CERT) et d'un Security Operating Center (SOC) ainsi que la création de l'Agence Nationale de la Cybersécurité.

**Contact presse :** [presse@numerique.gouv.tg](mailto:presse@numerique.gouv.tg)

**Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique. Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.